



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juin 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 06 15-01- Subventions aux associations

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/06/2026
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 09/06/2026
Pouvoirs : 6	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 18/06/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM	
Absents ou excusés :	

Monsieur Sylvain BARCET est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide d'accorder des subventions à diverses sociétés, groupements ou œuvres, comme indiqué ci-après, par prélèvement à l'article 6574 du budget, régulièrement approvisionné.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission générale du Mardi 02 juin 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu l'avis de la commission,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, pour chaque subvention :**

ADOpte les subventions suivantes :

Le Conseil municipal,
par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) Sou des Ecoles (1 550€) ; Amicale de St Laurent de Vaux (2 000€) ; Association des Parents d'élèves Notre dame des Vallons (1 000€), ADAPEI (500 €), ABAPA (200 €), Amicale du Personnel Communal (6 000 €), Temps et Partage (1 000 €), SECOL (500 €), Souvenir Français (400€), Prévention Routière (250€), Association des donneurs de sang (500€), Jeunes Sapeurs-Pompiers (2 500€), Twirling-bâton (2 500 €), Amicale Boule (500 €), Association musicale (3 000 €), Araire (500€), Jeunes Agriculteurs des Côteaux du Lyonnais (500€).

32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Fanfare l'Arc en ciel (4 500 €)

M Rémi GILLET est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Lyon Rock' n'roll Together (1 000€)

M Yolande CHAREYRE sort de la salle et ne prend pas part au vote

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), USOL Judo (500€), USOL Triathlon (500€)

MM Daniel MALOSSE sort de la salle et ne prend pas part au vote, son pouvoir n'est pas pris en compte

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), OGEC crédit projet (5 000€)

M Bernard BUFQUIN sort de la salle et n'a pas pris part au vote, le Pouvoir d'Alexis OGEARD n'est pas pris en compte

par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Comité des fêtes (3 000€)

Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Aline DURAND, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote, le pouvoir d'Anne DELISLE BUILLES n'est pas pris en compte

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

23.06.26

et de la publication en mairie le

23.06.26

*Le Secrétaire,
Sylvain BARCET*

*Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations*

*Le Maire,
Daniel MALOSSE*

